

Ces dispositions sont applicables à compter du jeudi 30 juillet et jusqu'au lundi 31 août, sauf évolution de la situation météorologique et hydrologique conduisant à renforcer, prolonger ou abroger les mesures prises.

Le préfet appelle l'ensemble des usagers à faire preuve de sobriété dans leurs prélèvements et leurs consommations en eau. L'eau est aujourd'hui une ressource précieuse et épuisable que nous devons préserver.

Les services de l'État suivent l'évolution de la situation hydrologique avec attention.

Pour rester informé :

Consultez la situation en temps réel dans votre commune :

→ <https://vigieau.gouv.fr/>

→ <https://www.moselle.gouv.fr/Secheresse>

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Delphine Dematte : 06 18 36 20 07

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place Jean-Marie Rauch – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle.